

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

n. DOPGLO-012

(Delivrée en vertu du RÈGLEMENT (UE) No 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011)

1. Code d'identification unique du produit type :

JUNIOR

(EN 442-2:2014 - Annexe G – Figure G3 – Radiateur sèche serviettes)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'Article 11, paragraphe 4 :

Modèle	JUNIOR							
	450/7	450/10	450/12	450/15	550/7	550/10	550/12	550/15
Entraxe [mm]	450	450	450	450	550	550	550	550

Numéro de lot : VOIR EMBALLAGE.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Radiateur métallique pour chauffage des bâtiments résidentiels, installé en permanence.

Fonctionnement à eau chaude ou vapeur, chauffé par source d'énergie extérieure, à des températures inférieures à 120 °.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'Article 11, paragraphe 5 :

GLOBAL di Fardelli Ottorino & C. s.r.l., via Rondinera nr 51, 24060 ROGNO (BG) Italie

5. Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'Article 12, paragraphe 2:

n.a.

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V :

Système 3

7. L'essai de type conformément à la norme EN 442 a été effectuée par :

**POLITECNICO DI MILANO – DIPARTIMENTO DI ENERGETICA - Laboratorio Misure Ricerca Termotecnica
M.R.T. - Organisme Notifié numéro 1695**

L'essai de conformité a couvert :

Dimensions nominales, Puissances Thermiques, Étanchéité et résistance à la pression, Perte de charge.

Selon le

Système 3

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

n.a.

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances								Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu		A1								EN 442-1: 2014
Émission de substances dangereuses		Pas d'émission								EN 442-1 :2014
Étanchéité à la pression		Pas de fuite à 2080 kPa								EN 442-1 :2014
Température de surface		Maximum 120°C								EN 442-1 :2014
Pression de service maximale		1600 kPa								EN 442-1 :2014
Résistance à la pression		Pas de rupture à 2700 kPa								EN 442-1 :2014
Puissance thermique nominale	Modèle	450/7	450/10	450/12	450/15	550/7	550/10	550/12	550/15	EN 442-1 :2014
	$\Phi_{\Delta t 30} =$	201 W	260 W	319 W	396 W	222 W	296 W	360 W	461 W	
	$\Phi_{\Delta t 50} =$	377 W	488 W	597 W	743 W	417 W	561 W	682 W	871 W	
Puissance thermique dans différentes conditions de fonctionnement (courbe caractéristique)	Équation caractéristique	$\Phi = K_m \times \Delta t^n$								EN 442-1 :2014
	Km=	3,08478	3,97959	4,85827	6,02033	3,27180	4,19100	5,12010	6,67730	
	n=	1,22850	1,22922	1,22995	1,23095	1,23930	1,25160	1,25030	1,24525	
Durabilité :	Résistance à la corrosion	Pas de corrosion après 200 heures dans la chambre d'humidité								EN 442-1 :2014
	Résistance des revêtements de peinture (Essai de quadrillage)	Classe 0								

Notes relatives au tableau :

- La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'Article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres « PND » (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 la colonne 3 contient :
 - une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée ; ou
 - une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée ;

Lorsque, conformément à l'Article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : **n.a.**

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

ROGNO, 28/11/2016

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Global di Fardelli Ottorino & C. s.r.l.

Ing. SANDRO PANTEGHINI – Service Technique